

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 10 décembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

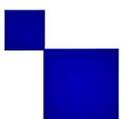
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, Mme Piétri, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
Mme Grosbois donnant pouvoir à Mme Denis
Mme Thibault donnant pouvoir à M. Troussel
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Fourcade
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
M. Kern donnant pouvoir à M. Guiraud

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valls, M. Molossi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Beudet, M. Ayyadi, Mme Magrino, Mme Paul



Délibération n° 2020-XII-65 du 10 décembre 2020

AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE - COMITÉ DE BASSIN SEINE NORMANDIE – REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DU DÉPARTEMENT.

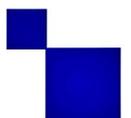
Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement,

Vu sa délibération n°2017-XII-80 du 14 décembre 2017 désignant au comité de bassin Seine Normandie M. Bélaïde Bédreddine,

Vu le rapport de son président,



après en avoir délibéré,

- DÉSIGNE Mme Frédérique Denis, conseillère départementale, présidente de la 6^{ème} commission de travail *Développement durable* pour représenter le Département au comité de bassin et au conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Piétri, M. Chabani

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.